

NOTE EXPLICATIVE

du projet sis à Anderlecht – Rue de Veeweyde, n° 27 – Section Maternelle

Demande de permis d’urbanisme
Le 04.12.2017

Demandeur : Institut des Sœurs Notre-Dame asbl
Représentée par Axel DE ROOVER – Président du PO
Rue de Veeweyde, 40
1070 Anderlecht

Auteur de projet : **AM** Ariade Architectes sprl & Ellips Architecture
Représenté par Christian Bayet – Architecte gérant
Rue Jean Benaets 63
1180 Uccle

I. CONCERNE

Le projet consiste en la création de mezzanines dans les locaux existant en intérieur d'îlot ainsi qu'en la création d'un nouveau volume adjacent afin d'y accueillir un local de psychomotricité.

II. SITUATION JURIDIQUE

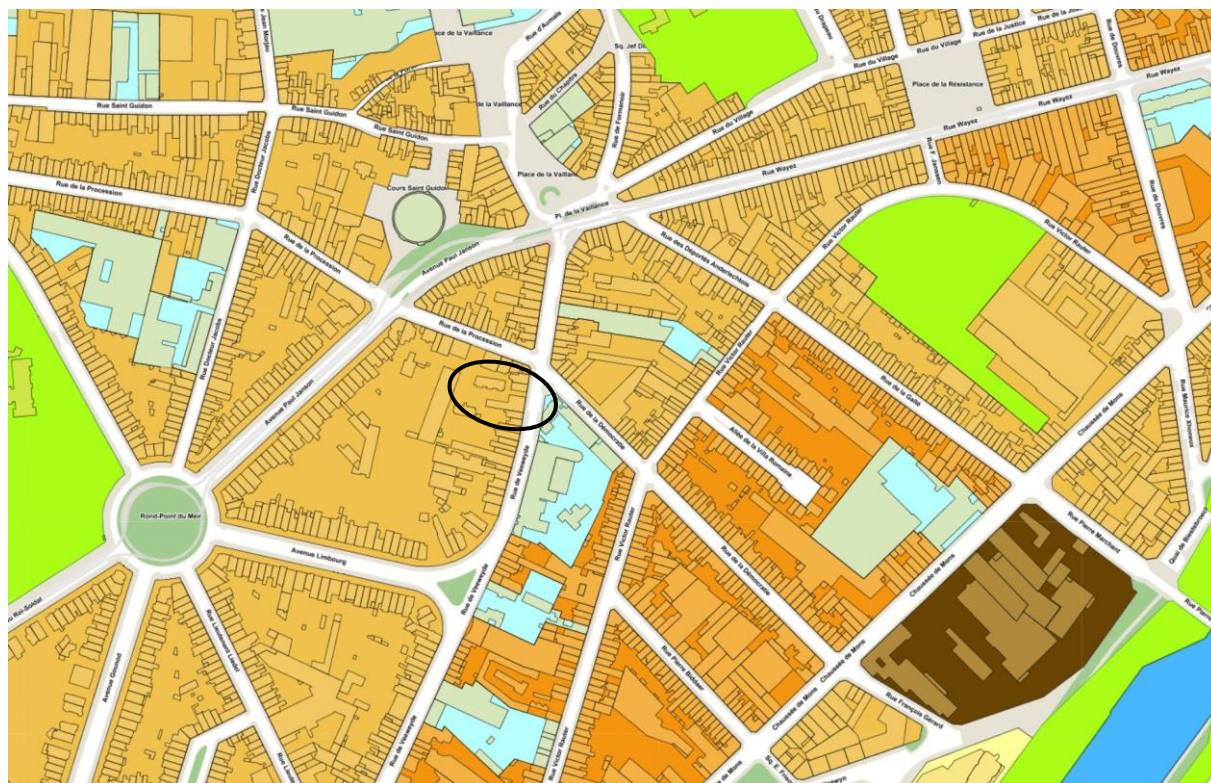
2.1 SITUATION

Le bâtiment s'inscrit dans une zone d'affectation habitat.

Le bâtiment est construit sur la parcelle de terrain cadastrée DIVISION 8, SECTION H – H509S4.

(voir plan de situation en annexe)

2.2 PLAN DE SECTEUR



2.3 DÉROGATION

Construction en intérieur d’îlot :

Le projet prévoit l’extension d’un bâtiment existant en intérieur de parcelle pour y implanter un local de psychomotricité. Cette annexe sera liée au bâtiment existant par une prolongation du nouveau volume et se développera le long du mur mitoyen arrière. La hauteur de l’extension ne dépasse pas la hauteur des bâtiments existant et adoucit la transition entre le bâtiment existant et le mur mitoyen.

III. PRÉSENTATION DES ACTES ET TRAVAUX PROJÉTÉS

3.1 SITUATION

Le bâtiment se situe au numéro 27 la rue de Veeweyde, à Anderlecht.

3.2 DESCRIPTION

Il s’agit principalement de la construction d’un local de psychomotricité annexé à la construction existante en intérieur d’îlot. Au niveau volumétrique, la nouvelle construction respectera le niveau du bâtiment existant ainsi que la hauteur du mur mitoyen auquel elle s’accolle. Les travaux intérieurs (création de mezzanines) n’affectent aucunement l’enveloppe ni le gabarit des bâtiments existant.

3.3 AFFECTATION

Enseignement – section maternelle.

3.4 CARACTERISTIQUES

- **Volumétrie :**

La nouvelle construction possèdera les dimensions suivantes :

- Local de psychomotricité : hauteur sous corniche 3.56m. Toiture plate extensive.
- Volume de liaison : hauteur sous corniche 5.41m. Toiture plate extensive.

A titre informatif, le niveau supérieur de la construction attenante est de 5.64m (à confirmer par géomètre) et la hauteur du mur mitoyen est de 2.85m (à confirmer par géomètre).

- **Matériaux :**

Les façades existantes sont composées de briques rouges. Les châssis sont en bois et ne seront pas remplacés. Les toitures à versant sont réalisées en ardoise de ton gris anthracite.

Les façades du nouveau volume seront en brique rouge et les châssis seront de type bois/alu couleur gris anthracite. La toiture de la nouvelle construction sera de type toiture plate extensive.

La façade du volume qui lie le local de psychomotricité au bâtiment existant sera réalisée en zinc.

IV. L'OCCUPATION DE LA PARECELLE

La parcelle de terrain atteint une surface de 1297 m².

Les constructions en intérieur d'îlot occupent au sol une surface de 365 m².

La superficie totale du bâtiment est de 454 m².

Fait à Bruxelles, le 04.12.2017.